
Le Livre noir

de la gestion municipale

du Rassemblement National

à Fréjus

2^{ème} édition 2020-2026



Forum Républicain Fréjus Association Loi 1901
Siège social : Résidence les Jardins de l'Argentière, Bât. Le Pline,
745 rue du Capitaine BLAZY, 83600 FREJUS

www.forum-republicain-frejus.fr ; mail : forum.republicain@gmail.com ;
Facebook : [forum républicain](#) ; Instagram : [forumrepublicain2025](#)



Titre 1 : Une gestion municipale qui ne répond pas aux attentes des habitants

- Chapitre 1 : Une situation financière préoccupante...qui s'aggrave **8**
- Chapitre 2 : Une Bétonisation sans limite **14**
- Chapitre 3 : Notre Base Nature menacée **20**
- Chapitre 4 : La Gabelle et l'Agachon : des quartiers relégués **24**
- Chapitre 5 : Une politique éducative insuffisante et affligeante **28**
- Chapitre 6 : Un bilan décevant de la politique Environnementale et de la Transition énergétique **31**
- Chapitre 7 : La situation dégradée de l'AMSLF dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes **36**

Titre 2 : Un mandat municipal marqué par l'idéologie du Rassemblement National

- Chapitre 8 : David Rachline, héritier de l'idéologie raciste et discriminatoire du Front National **39**
- Chapitre 9 : David Rachline méprise l'Etat de droit et la liberté de la presse **44**

EDITORIAL

Le Forum Républicain, association citoyenne, s'est attaché, tout au long des deux mandats de David Rachline (2014-2020 et 2020-2026), à exercer un rôle de vigilance républicaine face à l'idéologie discriminatoire du Rassemblement National et à exercer une veille sur la gestion municipale avec un œil critique.

Après un premier Livre Noir couvrant la période 2014-2020, cette seconde édition du Livre Noir 2020-2025 dresse un bilan sans appel sur la gestion désastreuse de la municipalité Rassemblement National, sur les relations détestables qui caractérisent le maire, aussi bien avec la presse écrite et les médias qu'avec la justice, les conseillers municipaux d'opposition, ou les associations citoyennes indépendantes.

Dans son programme électoral pour ce second mandat, le candidat Rachline avait beaucoup promis. Le Maire n'a quasiment tenu aucune de ses promesses.

Il est resté inféodé à un système mis en place sous les municipalités précédentes, pourtant il avait promis de mettre fin au bétonnage massif du territoire et au système affairiste piloté par au moins un gros entrepreneur du BTP local adossé à un architecte également local.

La publication en 2023 du livre Les Rapaces de la journaliste Camille Vigogne Le Coat a mis en lumière les pratiques troublantes de sa gestion municipale que le Forum Républicain et l'opposition municipale avaient dénoncées. Le Parquet National Financier a ouvert une enquête préliminaire pour présomption de corruption et de favoritisme dans les marchés publics.

Plus récemment, le maire est poursuivi pour favoritisme dans l'attribution d'un marché public de sécurité par le Procureur de Draguignan.

Enfin, David Rachline a été incapable de porter un projet ambitieux pour Fréjus. Il avait en particulier promis de « redresser les finances de la ville, redressement indispensable à de futurs investissements structurants ». Il n'a pas su assainir les finances de la ville. Au contraire, il laisse une dette encore plus importante que celle qu'il a trouvée en 2014.

David Rachline est un maire qui a été souvent absent de manifestations ou d'évènements importants durant ce dernier mandat. L'avez-vous remarqué ?

L'impression qu'il est à la remorque du maire de Saint-Raphaël et président de la communauté d'agglomération est-elle une simple impression ?

Pour ces faits et les amitiés sombres qu'il n'hésite pas à afficher en public, Marine Le Pen l'a mis à l'écart de la direction du parti, l'obligeant à démissionner de ses fonctions de vice-président et de membre du bureau national.

C'est donc un très triste et très maigre bilan que David Rachline laissera à la fin de ce mandat et il a plongé la commune dans une situation très préoccupante.

Passons en revue ensemble ces 6 dernières années de mandat municipal.

Le Président,

Michel Delage.



Fréjus, janvier 2026

« Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent »

Lucie AUBRAC

SYNTHESE

David Rachline n'a pas hésité à faire publier une brochure sur papier glacé à la gloire d'un bilan autosatisfait de l'action municipale de dix ans (2014-2024) en prétendant à qui voulait bien l'entendre que sa gestion de Fréjus était « exemplaire » et saine ».

Avec ce livre Noir, le Forum Républicain démontre que le maire de Fréjus reste empreint de l'idéologie discriminatoire et xénophobe du Rassemblement National et que sa gestion de Fréjus est une succession d'échecs.

Ainsi, au cours de ses campagnes électorales municipales de 2014 et 2020, il avait promis:

- la « moralisation de la politique locale par un comportement exemplaire de l'équipe municipale, par plus de transparence notamment dans l'attribution des marchés publics et des emplacements des commerçants non-sédentaires » (citation) : aujourd'hui, plusieurs enquêtes pénales sont ouvertes par le Parquet National Financier et par le Parquet de Draguignan sur la gestion municipale. Les marchés du BTP ainsi que ceux de maîtrise d'œuvre sont attribués principalement à la même entreprise et au même architecte ;
- de réduire la dette laissée par son prédécesseur : la dette municipale est passée de 143 millions d'euros au 1er janvier 2014 à 154 millions fin 2025, en comptant la dette du Pôle Enfance;
- une « urbanisation raisonnée au service des Fréjusiens » : il suffit de se promener dans le quartier de Fréjus-Plage saccagé par la multiplication des chantiers, pour constater que les maisons individuelles sont remplacées par des groupes d'immeubles de grande hauteur défigurant l'espace et sans respiration verte ;
- de préserver le patrimoine municipal : les ventes du patrimoine ont atteint le chiffre record de 53 millions d'euros, contribuant ainsi à une bétonisation galopante et dilapidant ainsi le patrimoine commun des Fréjusiens ;

-
- d'organiser des référendums locaux sur tous les grands sujets : il refuse aujourd'hui le référendum sur le projet d'aménagement d'un hôtel de luxe avec privatisation de l'espace méditerranéen sur la base nature ;
 - de dynamiser le centre-ville en restaurant le bâti ancien et en protégeant le petit-commerce : le centre-ville se meurt aujourd'hui et les grandes surfaces se développent en périphérie ;
 - de créer un espace vert et un parking souterrain sur la Place Paul Vernet : non réalisé ;
 - de créer en fin de mandat, un grand musée archéologique : non réalisé ;
 - de procéder au déménagement et à la construction des nouveaux locaux des Services Techniques municipaux : non effectués ;
 - de créer un nouveau site de jardins partagés : non réalisé.

De plus, dans le cadre du Pacte de Gouvernance adopté en 2020 par les communes de l'agglomération Esterel Côte d'Azur, il s'était engagé à réaliser :

- un campus postbac pour 1000 étudiants pour des formations dédiées aux métiers de la mer et du tourisme à la Base Nature (*Var Matin du 21 janvier 2021*) ;
- un grand stade de football au Capitou.

Ces deux projets importants pour Fréjus n'ont pas reçu un début de réalisation.

Dans cette période de 12 années de mandat municipal, le Forum Républicain a dénoncé auprès des Fréjusiens :

- Une situation budgétaire et financière fragile marquée par un endettement élevé qui s'aggrave, constat confirmé par un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ;

-
- L'incapacité à mener réellement de grands projets d'investissement adaptés aux besoins des habitants du fait de l'endettement de la ville ;
 - Les projets pharaoniques et coûteux de la promenade des bains et du parking de la place de République dictés par le président de l'agglomération Estérel Côte d'Azur ;
 - Le projet de privatisation de la Base Nature (projet d'hôtel 4 étoiles) ;
 - Le projet inapproprié du groupe scolaire de la Baume qui va aggraver la dette ;
 - Une bétonisation sans limite ;
 - Un bilan décevant de la politique environnementale et de la transition énergétique;
 - La relégation des quartiers en difficulté (centres sociaux et services publics fermés à Villeneuve, La Gabelle et l'Agachon) accompagnée de la diminution drastique des subventions municipales ;
 - Des événements festifs sur la Base Nature confiés à des opérateurs défaillants ;
 - La liberté de la presse bafouée par des mesures de boycott en 2016 puis en 2021 (Var Matin) ou d'interdiction d'entrée de journalistes dans les rassemblements du RN ;
 - Les grandes associations locales, sportive et culturelle muselées (Association Multisports et Loisirs de Fréjus AMSLF, Association pour la Qualité de la Vie de la Tour de Mare AQVTM) ou systématiquement attaquées en justice (Comité de Défense des Intérêts Généraux de Fréjus-Plage CDIGFP) ;
 - La démocratie locale bafouée au conseil municipal : micro coupé pour les opposants, dévalorisation méprisante de leurs propositions ;
 - Le système des copains à la mairie : les embauches de chargés de mission fictifs ont été dénoncées en 2021 par la Chambre Régionale des Comptes.

TITRE I

UNE GESTION MUNICIPALE DE FREJUS QUI NE REPOND PAS AUX ATTENTES DES HABITANTS

Chapitre 1

Une situation financière préoccupante..... et qui s'aggrave

Lors de sa première campagne pour les élections municipales de Fréjus en 2014, le candidat Rachline avait promis de « redresser les finances de la ville, redressement indispensable à de futurs investissements structurants ».

Il ne croyait pas si bien dire ! Il avait raison..... mais il a fait tout le contraire !!

Six ans plus tard, à l'occasion des élections municipales de mars 2020, le Forum Républicain avait procédé à une analyse rigoureuse du bilan de la gestion financière de la ville de Fréjus. Les principales observations portaient sur des constats qui nous avaient conduits à alerter sur la situation préoccupante des finances de la ville de Fréjus :

- La dette qui n'avait que faiblement diminué, passant 143 M€ fin 2013 à 128 M€ en 2020 et dont le coût moyen élevé se situait aux alentours de 3,24%,
- Le patrimoine communal avait été massivement vendu pour un montant de 48 M€,
- Les taux des impôts locaux n'avaient pas été réduits malgré une promesse de campagne de les faire baisser,
- Le niveau moyen des investissements était 3 fois moins important que lors des mandats précédents (24 M€/an sur la période 2011/2013 et 9 M€/an sur le mandat 2014/2020),

-
- Le recours au Partenariat Public Privé (PPP) pour la réalisation du Pôle Enfance qui était trop coûteux pour la ville (19 M€ intégrant le coût de construction (10 M€) et l'entretien du bâtiment pendant la durée du contrat),
 - Les principaux indicateurs financiers s'étaient dégradés durant le mandat faisant ainsi peser un risque sur les futurs équilibres budgétaires.

Au terme de son second mandat, le Maire David Rachline a-t-il appris de ses erreurs passées ? ou, au contraire, s'est-il enfoncé dans ses erreurs de gestion et a-t-il aggravé la crise financière de la commune de Fréjus ?

Nous allons malheureusement constater que c'est le second scénario qui s'est produit.

Nous allons donc examiner quatre critères principaux pour jauger la solidité ou non de la situation financière de la ville.

1.1. Une capacité d'autofinancement en berne

La capacité d'autofinancement mesure la capacité de la commune à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant.

A Fréjus, la **capacité d'autofinancement** brute se situe, sur la période 2019 à 2024, entre 7 M€ et 10 M€, mais toujours à un niveau inférieur à l'annuité en capital de la dette, ce qui, pour la Chambre Régionale des Comptes (CRC), « **est très insuffisant, préoccupant et obère la capacité de la commune à financer ses investissements** ».

Dès lors la capacité d'autofinancement nette de la commune est toujours négative tout au long de cette période. Cela signifie, pour la CRC, que « **cette situation qui se prolonge et perdure compromet l'équilibre budgétaire déjà caractérisé par un niveau d'endettement élevé et une incapacité à dégager des ressources propres suffisantes pour couvrir l'annuité en capital de la dette** »

En d'autres termes, la situation financière de la Ville de Fréjus est hors de contrôle. Elle ne peut être rétablie que par une autre politique qui s'attachera tout d'abord à restaurer les équilibres financiers de la commune et lui redonnera une capacité d'autofinancement.

Aujourd'hui l'épargne diminue comme neige au soleil. Pour la reconstituer, c'est un autre défi que ne saura pas relever David Rachline, car contrairement à ce qu'il avait bien insuffisamment commencé à faire lors de son premier mandat, **il a recommencé à réendetter la commune.**

C'est un contresens et une grave erreur de gestion.

1.2. Une dette qui repart à la hausse.

En effet, la dette de la ville, qui était de 143 M€ début 2014, était redescendue à 127 M€ en 2018. Elle est remontée à **154 M€ fin 2025**, y compris la dette du Partenariat Public Privé du Pôle Enfance, soit un montant supérieur à celui qu'il a hérité de son prédécesseur et dont lui-même disait qu'elle était insupportable. La vérité c'est effectivement cette dette qui était insupportable en 2014, mais qui l'est davantage encore en 2025.

Le Partenariat Public Privé (PPP) du Pôle Enfance constitue bien une charge pour le budget municipal (même si elle n'est pas strictement comptabilisée dans la dette de la ville). Elle est la pire des manières, parce que la plus coûteuse, de financer un équipement public.

Un des critères les plus pertinents pour analyser la situation financière d'une ville est l'examen de sa **capacité de désendettement**, c'est-à-dire la durée nécessaire à rembourser la dette en fonction de son taux d'épargne. La Cour des Comptes estime qu'au-delà de 12 ans de capacité de désendettement la situation de la commune est critique voire préoccupante. Or, **à Fréjus** et selon l'analyse des comptes de l'exercice 2024 par la CRC, **cette durée de désendettement est supérieure à 18 ans**, ce qui met gravement en péril les perspectives d'évolution.

Le montant de la dette par habitant est souvent mis en avant par le maire de Fréjus pour tenter de cacher la triste réalité de la ville. En 2014 la dette par habitant était de 2482 €. Elle est aujourd'hui, si l'on y intègre la dette PPP, de plus de 2700 € alors que sur la même période la dette pour les communes de plus de 50.000 habitants est passée de 1420 € à 1316 €. Fréjus reste donc bien l'une des villes les plus endettées de France !

Enfin le coût moyen de la dette a progressé en 2023 en passant à 3,62% (source CRC) en raison d'une répartition taux fixe (52%) et taux variable (48%) critiquable.

Pourtant cette situation aurait pu être évitée si la vente du patrimoine communal avait été gérée dans une perspective de redressement des comptes de la ville en affectant au moins une partie de cette ressource au remboursement de la dette et non comme la variable d'ajustement pour équilibrer le budget annuel.

1.3. La vente massive du patrimoine communal est à la fois une faute politique et une erreur de gestion

Depuis le début de son premier mandat, David Rachline aura **vendu pour 53 M€ de patrimoine communal**. C'est par ce seul moyen que la ville réussit à équilibrer ses budgets. C'est une dangereuse fuite en avant à laquelle nous assistons.

Si le Maire s'était préoccupé davantage du long terme, plutôt que de sa réélection, il aurait affecté au remboursement de la dette la totalité de ces ventes (acquis par ses prédécesseurs et financés par les impôts locaux). La ville serait ainsi fortement désendettée et aurait amélioré significativement ses ratios de gestion.

1.4. Une politique d'investissement non maîtrisée

Le rapport de la Chambre Régional des Comptes a montré que la commune de Fréjus « se caractérise par un recours à l'emprunt important pour le financement de ses investissements ». Elle a également souligné que « de 2019 à 2023, les dépenses d'investissement se sont élevées à 89 M€ soit une moyenne de 17 M€ dans un contexte d'autofinancement limité ». Elle a également mis en avant le fait qu'en 2023, « la commune a réalisé 19 M€ d'investissement alors que sa capacité d'autofinancement était de 9 M€, soit un niveau de dépenses de deux fois supérieur »

Le rapport de la CRC publié en 2025 a vivement critiqué la ville en lui reprochant de ne pas utiliser la gestion sous forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement. En effet jusqu'en 2024, seuls quatre autorisations de programme avaient été adoptés par le conseil municipal.

Si aujourd'hui la ville semble vouloir se conformer aux préconisations de la CRC, elle le fait en dépit du bon sens. En effet, aucun crédit ne peut être apporté aux affirmations volontaristes de la ville en termes d'investissement.

A titre d'exemple le programme de reconstruction des services techniques, promis lors du premier mandat, prévoyait une dépense de 13 M€ pour une réalisation qui devait être effective entre 2020 et 2022. Aujourd'hui le programme est réévalué à 17 M€ (soit +30%) pour une réalisation prévue entre 2026 et 2028 ! Comment y croire ?

A quelques mois de la prochaine élection municipale, les promesses d'investissement continuent à fleurir. Lors des derniers conseils municipaux, ont été promis la construction de la maison des associations de Fréjus Plage (2,8 M€) et de la Tour de Mare (1,9 M€), l'extension de l'école Aubanel (1,4 M€) et la construction du groupe scolaire de la Baume (31,9 M€).

Personne ne peut croire à ces promesses électorales car personne ne saura financer ces investissements.

Ces investissements, votés en Conseil Municipal et inscrits dans des autorisations de programme (AP/CP), représentent une dépense de plus de 55 M€ qui ne pourront être financés que par de la dette puisque la commune ne dispose d'aucune marge d'autofinancement comme l'a souligné la CRC.

Si d'aventure le candidat Rachline était réélu à la tête de la municipalité le montant de la dette de Fréjus devrait dépasser, dès 2028, les 200 M€ de stock de dette, ce qui est une pure folie pour cette ville !

Loin de nous l'idée d'abandonner tous les projets d'investissement, en particulier dans le domaine scolaire. Mais aujourd'hui vouloir construire une école de plus de 1000 élèves est une véritable aberration. Ce projet devrait être abandonné au bénéfice d'investissements dans la rénovation des écoles, dans la transition écologique et dans la vie des quartiers.

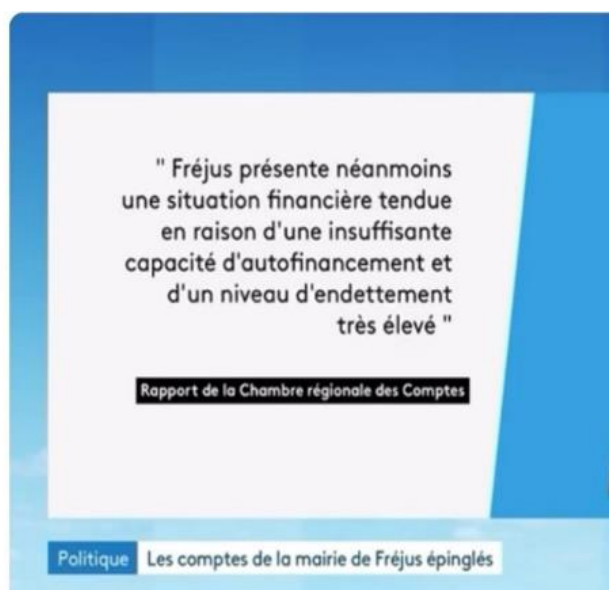
Certes les promesses n'engagent que ceux qui les entendent, mais il ne faut pas prendre les électeurs pour ce qu'ils ne sont pas.

1.5. En guise de conclusion

La situation financière de la ville de Fréjus est gravement préoccupante. De plus elle s'aggrave d'année en année en raison d'une absence de volonté politique de redresser les comptes.

Si de nouvelles orientations et un nouveau cap ne sont pas donnés par de nouveaux élus à l'occasion des prochaines échéances électorales, la situation financière conduira inéluctablement à un budget en déséquilibre et à une saisine de la CRC par le Préfet.

Alors, faisons le pari de la clairvoyance et de la bonne gestion pour redonner à Fréjus un nouvel avenir !



Chapitre 2

Une bétonisation sans limite

La façade littorale de Fréjus, du Pédégal jusqu'à la Base Nature constitue un des atouts majeurs de la ville sur le plan touristique et économique.

Elle comporte un ensemble de quartiers qui en font à la fois un lieu de vie, un espace de loisirs et de sport pour les habitants ainsi qu'un enjeu touristique remarquable qui doit être régulé. Cet ensemble aurait nécessité de prévoir les évolutions environnementales, économiques et touristiques dans un programme d'aménagement et de sauvegarde où le court terme doit être cohérent avec le moyen et le long terme. Or, **la municipalité s'est simplement limitée à donner quelques orientations d'aménagement mais n'a pas eu la volonté d'inscrire dans un programme d'ensemble sa vision de l'évolution de ce quartier.** Ainsi, elle a laissé la place aux initiatives privées des promoteurs qui sont davantage préoccupés de rentabilité immédiate que d'aménagement urbain pensé pour le bien être des habitants.

L'évolution de la population à Fréjus sur la période allant de 2014 à 2024 témoigne d'une croissance constante et soutenue, la ville étant désormais la troisième commune du Var. Selon les données de l'INSEE, la population a progressé de 53 069 habitants en 2014 à 60 000 habitants en 2026. Cette augmentation de la population est portée par une urbanisation active, notamment dans les quartiers Nord-Ouest comme Caïs et du Capitou, où la livraison de plus de 1200 logements est prévue entre 2025 et 2028.

Cette croissance démographique devrait obliger la municipalité à adapter ses services et ses infrastructures. Si elle le fait, presque par obligation pour les groupes scolaires, il est fortement regretté **qu'aucune réflexion d'ensemble ne soit venue accompagner les travaux lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).** En particulier toutes les questions de réseaux, et notamment des réseaux routiers sont dramatiquement absentes dans les politiques publiques municipales.

Chacun peut le constater quotidiennement, les routes sont saturées et la circulation entre Saint-Raphaël et Fréjus est de plus en plus difficile. Nous risquons à moyen terme l'asphyxie.

De la même manière, **les politiques de développement durable et les nécessaires adaptations au changement climatique sont absentes** des axes de travail de cette municipalité. Il en va pourtant de l'avenir de nos enfants.

A notre sens, pour définir des objectifs ambitieux à la hauteur des attentes des habitants, et avec leur soutien, une place essentielle doit être laissée à des investissements en lien avec l'économie du territoire. Il nous faut également entendre les alertes climatiques qui nous sont annoncées par les scientifiques d'ici la fin du siècle.

C'est sur ces questions qui concernent l'aménagement du bord de mer jusqu'à la Base Nature que le Forum Républicain a voulu faire un premier bilan de onze ans d'action municipale.

Nous analyserons la situation particulière de la Base Nature au chapitre 3.

2.1. Les orientations contestables pour le quartier de Fréjus-Plage

En 2019, la municipalité a procédé à une révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) dans la perspective de définir un projet urbain indispensable à toute ville de l'importance de Fréjus.

Ce plan a suscité de la part des associations locales et du public de fortes critiques :

- Une densification urbaine excluant par le prix les habitants, avec le choix non-concerté d'un plan gabaritaire autorisant de construire jusqu'en limite de parcelles, sans recul de voisinage et jusqu'à des hauteurs de 19 mètres dans un quartier typé pavillonnaire et de petits collectifs. ;
- La non-adaptation préalable des voiries et réseaux divers déjà saturés en périodes touristiques ;
- La non-prise en compte des effets annoncés du réchauffement climatique, dont les risques de submersion marine ;
- Le refus de la municipalité d'organiser, avant l'enquête publique, une concertation publique associant largement les habitants comme l'impose la réglementation sur la révision des PLU.

Or, **cinq ans plus tard, en 2024**, au vu d'un quartier défiguré par les immeubles massifs construits entre l'avenue de Provence et la rue de la République, sous la pression des habitants et des associations, la municipalité a fini par reconnaître ses erreurs et a décidé de modifier fortement le PLU de la zone Fréjus-plage.

Cette modification n° 2, adoptée après délibération du conseil municipal du 19 septembre 2024 :

- Vise de manière notable à renoncer aux hauteurs d'immeubles jusqu'à 19 mètres pour les limiter à 9 mètres, ce qui aurait dû être la règle en 2019 *alors qu'en 2024 le mal est largement fait.*
- Conduit à la diminution du potentiel de construction des logements sociaux alors *qu'avec à peine 13,96% de logements sociaux au sein des résidences principales, la ville de Fréjus est à la moitié de l'objectif de son Programme Local de l'Habitat (25% prévu par la loi SRU).*

Les capacités à construire prévues par les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Fréjus sont ainsi considérablement réduites.

Leur impact important sur le quartier aurait dû conduire la municipalité à s'orienter vers une **véritable révision du PLU** plutôt que la simple modification adoptée, procédure rapide qui n'oblige pas à associer les habitants au projet. Au contraire, la procédure de révision oblige la municipalité à organiser des réunions régulières de concertation avec les habitants et les acteurs du développement de manière à ce qu'ils puissent coparticiper au nouveau projet.

- *Mais David Rachline a refusé cette révision malgré les recommandations du préfet qui s'appuient sur la réglementation en matière d'urbanisme.*

Dès lors, dans ce quartier, la municipalité actuelle nous laisse un bilan contestable :

- une gestion du bord de mer marquée par une urbanisation de Fréjus-Plage qui a conduit, avec le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2019, à transformer ce quartier pavillonnaire avec jardins et petits collectifs en immeubles massifs ;
 - une promenade des bains définie et financée par l'agglomération Estérel Côte d'Azur (ECAA) faute de budget municipal suffisant pour permettre aux Fréjusiens d'y apporter leur contribution propre. Ce projet ne tient pas compte, à moyen terme, **de l'impact de l'érosion côtière pourtant annoncé par les scientifiques.**
 - le sacrifice des rares espaces verts municipaux restant dans l'espace du bord de mer pour les céder à des promoteurs, avec comme seul objectif illusoire de diminuer l'endettement faramineux et croissant de la ville
- **La municipalité de David Rachline poursuit une politique d'aménagement urbain chaotique et asphyxiante sans conception d'ensemble, sans se soucier des grands équilibres urbains à ménager et en évitant la participation active des habitants pour définir les orientations d'aménagement de leur quartier à long terme.**

2.2. S'agissant du quartier de Port-Fréjus

Alors que la modification du PLU adoptée en septembre 2024 contribue à réduire le potentiel de logements sociaux à construire à Fréjus-Plage, la municipalité n'a pas annoncé de solutions compensatoires.

De plus, malgré le choix d'aménager à Fréjus un tronçon de la promenade des bains qui élargit les espaces piétons du bord de mer en supprimant 425 places de parking en surface, la municipalité décide de détruire des parkings existants de Port-Fréjus.

C'est ainsi que plusieurs terrains appartenant au domaine public communal et affectés à des parkings ombragés ont été déclassés afin d'être vendus à des promoteurs :

-
- Le terrain du parking de la Porte d'Hermès a été cédé à la COGEDIM qui doit y réaliser une résidence senior de 123 logements en supprimant le parking public de 139 places existant ;
 - Le terrain du parking Magendie a été cédé à la SARL Cepia en vue de la construction d'une résidence de tourisme avec suppression du parking public de 29 places.

Plutôt que d'utiliser le parking de la Porte d'Hermès pour créer un nouveau parking en capacité d'accueillir les véhicules qui ne pourront plus stationner en bord de mer, la municipalité a choisi de réaliser un nouveau parking de sept niveaux sous la place de la République à un coût exorbitant (plus de 15 millions d'euros) avec un risque de submersion marine important.

- **Après douze ans de mandat municipal, David Rachline se montre incapable de définir des orientations d'aménagement concertées des quartiers du bord de mer à moyen et long terme. Il se contente de suivre les décisions de l'agglomération Estérel Côte d'Azur pour l'aménagement de la promenade des bains réduite à un effet de vitrine touristique en lisière de Fréjus-Plage.**

2.3. Un centre-ville à l'agonie

Quelques aménagements du centre-ville, comme rendre aux piétons la rue du Général De Gaulle, ou les inversions de sens de circulation ne suffisent pas à dynamiser un centre-ville qui se meurt depuis des années.

Plutôt que de développer une politique favorable au commerce en autorisant par exemple un stationnement temporaire des véhicules gratuit incitatif, la municipalité se contente de mesurette, comme la gratuité d'une demi-heure.

Malgré les plaintes des habitants et des commerçants, les incivilités, les détrit, les encombrants se multiplient et le manque d'entretien est flagrant. (*Var Matin du 5 août 2025*)

La dégradation du cadre de vie et le manque d'entretien des espaces publics font fuir les touristes et donnent une image déplorable du centre de Fréjus.

-
- **Cette situation ne contribue pas à mettre en valeur le patrimoine historique de la ville, alors que la promesse de réaliser un musée archéologique est restée lettre morte !**

L'année 2022 a été marquée par la décision municipale d'augmenter fortement les droits de place sur les marchés et les autorisations d'occuper pour les commerces de proximité, juste au moment de la sortie de la crise du COVID qui a fait baisser les chiffres d'affaires de manière conséquente. Fréjus comptant neuf marchés, les commerçants en colère ont signé massivement une pétition de protestation, ce qui a entraîné une révision vers plus de modération de l'augmentation décidée (*Var Matin du 24 juin 2022*).

- **Alors que les petits commerçants de Fréjus contribuent à la vie économique locale et au dynamisme de la cité, le maire prend des décisions hâtives qui ont un impact lourd sur leur activité, sans concertation !**



Chapitre 3

Notre Base Nature menacée

Rendue à l'espace public après la cession de la base aéronavale à un prix préférentiel à la ville de Fréjus en 1995, la Base Nature est constituée de 85 ha d'espaces naturels et de 50 ha destinés aux activités sportives, de détente et de loisirs protégés (classés en zone Natura 2000 et en ZNIEF : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique).

La partie bâtie (anciens bâtiments militaires) accueille en l'état des services techniques municipaux et un hangar classé (Espace Caquot, monument historique), soit environ 10 ha.

L'ensemble de la Base Nature fait partie des huit zones de calme de Fréjus.

Les clauses et conditions de l'acte de cession précisent que **les espaces naturels doivent conserver pendant 50 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2045 « une vocation sportive, de détente et de loisirs sur lequel n'y seront autorisés que des aménagements liés à la pratique des sports ouverts au plus large public »**. En cas de non-respect de cette clause, un complément de prix devra être versé par la ville à l'Etat. L'acte de cession fixe les conditions dans lesquelles sera calculé le complément de prix.

Un projet d'ensemble sur la base nature est une impérieuse nécessité tant celle-ci est devenue une partie du patrimoine communal auquel les Fréjusiens sont attachés.

Or, après diverses tergiversations sur les projets municipaux, on ne peut que constater :

- ✓ Que l'espace Caquot qui peut accueillir diverses manifestations utiles à la ville, sous réserve d'être réhabilité pour recevoir du public, ne fait l'objet que de rafistolages et d'effets de peinture Street art. Pourtant, le sinistre de la couverture, intervenu en octobre 2024 en plein salon, a témoigné du mauvais état général de cet ouvrage historique et a causé un préjudice important aux exposants qui y étaient installés ;
- ✓ Que l'engagement pris par David Rachline, inscrit dans le *Pacte de Gouvernance* de la communauté d'agglomération (ECAA), de développer sur la base un campus universitaire pour les formations des jeunes aux métiers de la mer et à « la croissance bleue » reste sans suite (point 2.2 du Pacte voté à l'unanimité des élus de l'agglomération) ;

-
- ✓ Que la municipalité persiste à vouloir confisquer le jardin méditerranéen et sa plage au bénéfice d'un hôtel de luxe dont les Fréjusiens ne veulent pas ;
 - ✓ Que David Rachline refuse d'ouvrir une véritable concertation avec les Fréjusiens sur le devenir de la Base en l'intégrant dans un vaste projet d'aménagement qui va au-delà de la commune.

3.1. L'hôtel de luxe de la Base Nature : un projet contesté pour Fréjus

Malgré les demandes réitérées des Fréjusiens que soit protégé le caractère naturel et ouvert au public du lieu, David Rachline a lancé une procédure pour la réalisation d'un hôtel de luxe destiné à remplacer les anciens bâtiments de l'aéronavale occupés actuellement provisoirement par les services techniques de la ville. Cet hôtel doit empiéter sur le jardin méditerranéen et dégager une plage privée pour les futurs clients.

Face à cette privatisation annoncée, de fortes oppositions à ce projet se sont déclarées de la part des Fréjusiens et des associations locales depuis plusieurs années déjà. Ces oppositions ont recueilli une pétition signée par plus de 34 000 personnes en 2023.

Néanmoins, plutôt que de tirer les leçons de ces oppositions fortes et des aspirations du public à conserver un espace ouvert à tous, la majorité municipale, avec David Rachline, a décidé de retenir, au conseil municipal du 27 novembre 2025, la société Crédit Agricole Promotion pour la passation **d'un bail à construction de 70 ans** en vue de l'édification d'un complexe hôtelier de luxe comportant 120 chambres et 30 studios sur une surface de 7 001 m².

Les conditions financières de ce bail avantagent le preneur qui sera redevable d'une avance sur loyer de 3 millions d'euros puis **d'un loyer annuel faible (120 000 euros) à compter de la 11^{ème} année suivant l'ouverture du complexe.**

- **Ce projet ne répond pas aux attentes des Fréjusiens. Les réflexions sur le devenir de la Base Nature et son espace de bord de mer doivent être relancées en intégrant le projet attendu qu'y soit réalisé un centre de formation universitaire pour les jeunes.**

3.2. Des événements festifs confiés à des opérateurs défaillants

Alors que la vocation des espaces naturels de la Base Nature est d'offrir aux Fréjusiens et aux habitants de l'Est Var un espace de respiration et de sports, conformément à l'acte de cession à la ville, les rassemblements festifs de l'été la défigurent en la transformant en Luna-park bruyant et pollué.

Au cours de son premier mandat (2014-2020), David Rachline avait confié une grande partie des animations d'été de la ville à une entreprise inexpérimentée « La Patrouille de l'Evènement », dont les membres les plus connus sont Frédéric Chatillon et Minh Tran Long, militants de l'extrême-droite radicale.

Les résultats de cette « amitié » avec « La Patrouille de l'Evènement » se sont faits au détriment des Fréjusiens et des touristes : une Base Nature partiellement ravagée par un concert de Johnny Halliday non maîtrisé, un concert très contesté du groupe de « Rock Identitaire « In Memoriam » adepte de chants nazis...et au final une société en liquidation judiciaire après deux ans d'activité !

Nullement découragé David Rachline avait poursuivi les engagements de la ville avec le projet de la « Surf Academy » société créée à l'initiative d'un ancien d'extrême-droite Yann Tran Long. Ce projet a dû être abandonné sous l'effet du contrôle de légalité qui n'a trouvé aucune existence légale à la société retenue par la ville.

Depuis ces échecs, le maire a promis de faire de la Base Nature un « amphithéâtre de verdure » et de créer « une promenade arborée ouvrant sur la Méditerranée » (*Fréjus Magazine n°93 novembre 2023*).

Les Fréjusiens ont pourtant constaté la pollution sonore forte sur plusieurs kilomètres à la ronde et la poursuite d'une circulation automobile incontrôlée jusque tard dans la nuit, des retours de spectacles engendrant des embouteillages monstres (exemple du spectacle Jul avec 34 000 spectateurs en 2025 !)

D'autres surprises désagréables les attendaient au cours de l'été 2025 :

- Les détenteurs, en 2025, de billets du spectacle « Summer Vibes Festival » ont appris à la mi-juillet que la société organisatrice *Brothers Compagny* (dirigée par Arnaud Le Forestier, ex-candidat du RN aux élections départementales) avait déposé son bilan et qu'ils seraient donc privés de leur soirée sans remboursement. En cours de liquidation judiciaire depuis le 5 mai 2025, les billets continuaient à être commercialisés par l'office du tourisme.

- Deux autres spectacles « Madame Loyal » et « Zamna » ont été organisés à grand renfort de publicité, avec la bénédiction du maire qui en a vanté les mérites sur son compte Facebook pour inciter les Fréjussiens à y assister. Certes ces spectacles réalisés par l'entreprise organisatrice *MF Phygital* ont bien eu lieu mais la société a été mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Nice le 11 septembre 2025 si bien que les salariés restent impayés et les prestataires sous-traitants attendent d'être rémunérés de leurs services ! (*Var Matin* du 3 septembre 2025).
- De nouvelles occasions ratées pour l'office du tourisme de s'assurer de la fiabilité des entreprises du spectacle avant d'attribuer le marché !



Chapitre 4

La Gabelle et l'Agachon : des quartiers relégués par la municipalité

Les quartiers de La Gabelle et de l'Agachon sont classés en « quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Ces quartiers sont caractérisés le plus souvent par :

- un nombre important de jeunes en décrochage scolaire,
- un chômage endémique,
- des familles en très grande précarité économique et sociale.

Or, depuis qu'il dirige la municipalité, David Rachline n'a pas été capable d'engager avec ses partenaires de l'Etat, du Département, de la Caisse d'allocations familiales et de la Communauté d'Agglomération une politique dynamique et adaptée à la situation.

Lorsque des incidents violents se sont multipliés dans le quartier de la Gabelle (en novembre 2020, puis en février 2021), David Rachline s'est contenté de publier des communiqués pour faire savoir qu'il demandait des renforts de police au ministre de l'Intérieur.

Les constats de la carence apportée pour répondre aux difficultés du quartier ont été faits par les autorités publiques (Agglomération, Etat, CAF) lorsqu'il a fallu faire le bilan du contrat de ville 2015-2023 au moment du renouvellement de ce contrat pour les deux quartiers.

Ce nouveau contrat de ville a été signé en juillet 2024 pour la période 2024-2030.

➤ *Pourtant le maire de Fréjus, David Rachline, a brillé par son absence lors de cette manifestation qui rassemblait le Préfet du Var, le Président de l'agglomération et des représentants du Département et de la ville de Fréjus.*

-
- **Comme si les 3500 habitants de ces quartiers les plus pauvres de Fréjus ne méritaient pas une attention particulière de la part du maire de Fréjus !**

4.1. Le bilan des nombreux échecs du contrat de ville précédent (2015-2023) a été fait par Frédéric Masquelier, le Président de l'agglomération, et par les habitants des quartiers.

Parmi les constats décrits :

- Les centres sociaux, acteurs clés pour combattre les difficultés des habitants, ont tous fermé à la suite de financements insuffisants des collectivités et du manque de moyens humains mis à disposition ;
- Les conseils citoyens, outils de participation démocratique des habitants n'ont pas fonctionné ;
- Des émeutes ont éclaté à plusieurs reprises à La Gabelle, ce qui a conduit le président de l'agglomération et le maire de Fréjus à suspendre les aides accordées (pour les micro-crèches, pour le soutien scolaire et pour l'association spécialisée dans l'aide sociale à l'enfance) ;
- Le niveau de délinquance et des trafics de stupéfiants est resté élevé.

Pour leur part, les habitants interrogés ont dénoncé :

- L'absence de centre social, lieu privilégié de soutien aux habitants les plus précaires ;
- Des épaves de voiture qui traînent et le manque de propreté ;
- L'absence de soutien scolaire pour les enfants et les collégiens, et d'accompagnement à la parentalité ;
- Le manque d'animations et de sorties pour les jeunes de 14 à 18 ans (un club ados) ;
- Le manque de places en crèches (le taux de places à Fréjus est de 43% alors qu'au niveau national il est de 59%. Il manque 260 places) ;
- Des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont sans solution pour leur formation et l'accès à l'emploi;

-
- Certains jeunes majeurs titulaires du baccalauréat n'ont pas de débouché après leur inscription sur Parcours Sup.

Le nouveau contrat signé en juillet 2024 s'est donc voulu ambitieux sur le papier (améliorer la sécurité et la tranquillité publique, promouvoir l'éducation, apporter un soutien pour l'accès à l'emploi).

➤ **Néanmoins, contrairement au contrat de ville précédent, le nouveau contrat ne prévoit aucun engagement financier prévisionnel pour les collectivités signataires (Etat, Agglomération, Département, Ville de Fréjus) pour soutenir les actions envisagées.**

Ce nouveau contrat est marqué par la volonté des autorités responsables de renvoyer les habitants à leurs responsabilités de parents pour maintenir la tranquillité et lutter contre la délinquance. Ils sont menacés :

- de la suspension des aides accordées par l'agglomération et la ville pour les crèches, le soutien scolaire, le sport et la participation citoyenne ;
- de la dénonciation du bail des familles bénéficiant d'un logement social dont les enfants mineurs ont commis un délit et de l'expulsion de la famille du logement.

4.2. A la suite de ce bilan déplorable réalisé à l'occasion du nouveau contrat de ville, la Ville a décidé quelques mesures :

- A La Gabelle la création d'une micro-crèche financée essentiellement par la CAF (à 80%), d'une Maison des Services (comprenant un espace d'accueil et d'initiation à l'informatique, des cours de soutien scolaire) ainsi que des activités socio-culturelles pour les jeunes et les familles avec un soutien à l'insertion professionnelle, un soutien à la parentalité, des activités sportives pour les jeunes (*Var Matin* 6 septembre 2025).
 - A l'Agachon, après la fermeture de l'ancien centre social il y a deux ans, la création d'un « espace de vie sociale » financé en partenariat avec l'agglomération Estérel Côte d'Azur et géré par l'association EPAFA afin d'accompagner les enfants et les familles. (*Var Matin* 16 octobre 2025).
- *Ce n'est cependant que le 4 décembre 2025, qu'un Appel à Projets (AAP) est enfin lancé pour le Plan d'action annuel du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Il concerne les deux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Fréjus : La Gabelle et L'Agachon.*

Ce contrat définit 4 axes prioritaires à mettre en œuvre dans les QPV (Quartiers Politique de la Ville) :

- la tranquillité et la sécurité publique,
- l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation,
- l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires,
- la transition écologique et énergétique.

Les candidats sont appelés à déposer leurs dossiers du 4 décembre 2025 au 23 janvier 2026.

- **Il est plus que temps que les collectivités publiques prennent enfin leurs responsabilités pour apporter à ces quartiers les soutiens indispensables pour leur intégration dans la ville.**

Chapitre 5

Une politique éducative insuffisante et affligeante

Au cours de sa campagne électorale de 2014, David Rachline avait affiché des ambitions pour l'éducation à Fréjus. Il avait aussi promis d'importants moyens financiers pour la rénovation des bâtiments et pour mettre au service des enseignants des moyens pédagogiques adaptés.

Aujourd'hui les écoles de Fréjus reçoivent 4850 élèves, chiffre en progression chaque année.

Or quel est le bilan de la municipalité ?

5.1. En raison de la croissance démographique importante dans les quartiers Caïs-Capitou, dans les années à venir, l'accueil des élèves dans de nouvelles structures scolaires est devenu indispensable.

Néanmoins, la municipalité a fait des choix contestables.

Le Conseil Municipal du 27 mars 2025 a voté une autorisation de programme pour la construction de deux équipements scolaires de plus de 9000 m² de surface sur un terrain de trois hectares et demi, tous deux situés à Caïs pour un montant total de 31,935 millions d'euros.

Le groupe scolaire de La Baume est prévu pour accueillir à terme près de mille élèves de maternelle et du primaire.

Ce choix est :

- Contraire aux intérêts des enfants au plan scolaire et éducatif du fait de la dimension prévue : 41 classes maternelles et élémentaires doivent être réunies dans un même lieu ;
- Situé dans un secteur déjà congestionné, les parents d'élèves se déplaceront 2 à 4 fois par jour pour leurs enfants ce qui entrainera des embouteillages insupportables.

Les deux conseils d'école de maternelle et du primaire (rassemblant enseignants et représentants des parents d'élèves) du quartier de Caïs ont d'ailleurs voté contre le projet.

Enfin, en raison de l'endettement de la ville et de l'importance des investissements à réaliser, ce choix ne répond pas aux recommandations de la Chambre Régionale de Comptes qui exhorte à la prudence budgétaire.

5.2. Les besoins pédagogiques et l'entretien des bâtiments sont loin d'être satisfaits

- En 2014, le Maire a décidé de supprimer les aides aux classes transplantées, mais il s'était engagé à répondre aux besoins informatiques des écoles. Or cette dotation a été réduite drastiquement. Pourtant, il est indispensable de disposer de l'outil informatique pour les enseignements prodigués.
- Des enseignants continuent d'organiser des séjours pédagogiques mais doivent trouver par eux-mêmes des moyens financiers afin d'aider les familles les plus démunies. Concrètement la mairie accorde « généreusement » une aide de 1€/jour/enfant, alors qu'en moyenne, un séjour par élève revient à 300 €.
- Au début de l'année scolaire 2020-2021, le chauffage était déficient au Pôle Enfance nouvellement inauguré : les fenêtres ne fermaient pas, les toilettes étaient défectueuses, les interphones étaient inopérants (*Var Matin* 15 octobre 2020),
- En 2023, c'est cette fois la toiture de l'école René Char qui s'effondre malgré les alertes des équipes enseignantes depuis plusieurs années ! Impossible d'accueillir les élèves qui sont réorientés vers des algécos implantés dans le centre Kerjouan, ce qui engendre un cafouillage dangereux dans la circulation alentour. Ce n'est finalement qu'en 2025 que les réparations sont achevées...
- Les problèmes de vétusté des bâtiments sont récurrents et s'étendent à d'autres écoles de Fréjus (toit effondré du fait des infiltrations d'eau et des moisissures à l'école Turcan).
 - *Alertée par la grogne des enseignants et des parents d'élèves, la municipalité a enfin décidé de réaliser en 2025 quelques investissements pour la rénovation et l'extension de certains locaux (Ecoles Char, Paul Roux et Aubanel).*

5.3. Une promesse de campus dédié aux métiers de la mer et du tourisme non réalisée

Afin de satisfaire à la demande des jeunes de l'est-Var de pouvoir accéder à un enseignement supérieur de proximité, David Rachline s'était engagé dans le Pacte de Gouvernance de l'agglomération Estérel Côte d'Azur à œuvrer pour la réalisation d'un campus post-bac pour des formations dédiées aux métiers de la mer et du tourisme (*Var Matin* du 21 janvier 2021.).

Ce projet est abandonné.

Chapitre 6

Un bilan bien décevant de la politique environnementale et de la transition énergétique

Au début du mandat municipal 2020-2026, David Rachline et son équipe ont articulé leur programme autour de quatre axes majeurs : l'amélioration de la qualité de vie, l'environnement, l'enfance et la jeunesse, ainsi que la valorisation du patrimoine. Ces engagements visaient à répondre aux attentes des Fréjusiens et à remporter « la bataille de l'attractivité » du territoire.

La municipalité prétendait réaliser des investissements majeurs, notamment dans le patrimoine, l'éducation et la modernisation énergétique, tout en conservant une fiscalité stable et en améliorant la capacité de désendettement sur le long terme.

Cependant, un premier bilan en 2020, puis une analyse intermédiaire en 2025, montrent que ces promesses ne sont pas tenues.

6.1. Les objectifs de la ville en matière d'environnement et de transition énergétique

La municipalité a affiché l'objectif de faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable. Elle a, dans ce sens, défini un programme pluriannuel comprenant plusieurs axes :

- Amélioration de la performance énergétique : mise en œuvre d'actions pour la performance énergétique, lancement d'un plan solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti de la commune.
- Mobilité douce : développement de nouvelles pistes cyclables.
- Soutien à l'achat de vélos : aides instaurées pour faciliter l'acquisition de vélos à assistance électrique.
- Espaces verts : création d'un nouveau site de jardins partagés.

La stratégie globale pour le mandat visait à financer des investissements majeurs (notamment dans le patrimoine, l'éducation et la modernisation énergétique), tout en maintenant les impôts à un niveau stable et en améliorant la capacité de désendettement à long terme.

- **Cette ambition s'est heurtée à des difficultés dès le premier bilan intermédiaire en 2020 et dans le pré-bilan dressé en 2025.**

6.2. Mise en œuvre de la performance énergétique : constats et limites

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux a constitué une priorité stratégique, inscrite dans des programmes d'investissement pluriannuels. Le programme majeur intitulé « Mise en place d'actions de performance énergétique et d'un plan solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti de la Commune » (PROG04) a été lancé pour la période 2020 à 2027, avec un budget global constant de 4 764 000 €. **Toutefois, en décembre 2025, le bilan montre des résultats décevants.**

La gestion financière de ces projets a été marquée par des reports et des ajustements budgétaires successifs :

- **Reports de travaux** : Les opérations de rénovation énergétique et d'installation de panneaux photovoltaïques ont été repoussées à cause de contraintes techniques et organisationnelles. Des engagements financiers ont été reportés vers 2026 et 2027.
 - **Délais** : En 2022, les travaux initialement prévus ont été reportés à 2023 à cause de problèmes d'approvisionnement, puis au-delà.
 - **Ajustements budgétaires** : 1 500 000 € prévus pour 2024 ont été reportés sur 2025, puis à nouveau sur 2026 et 2027, démontrant un glissement constant des échéances.
 - **Contraintes patrimoniales** : Certains bâtiments classés nécessitaient l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui a également ralenti l'avancement des projets.
- **Ces éléments, qui traduisent une méconnaissance des contraintes financières et patrimoniales, manifestent une gestion incompétente criante.**

6.3. Prévention du bruit et lutte contre la pollution sonore

En 2025, la commune a lancé avec un retard de deux ans par rapport aux obligations réglementaires une consultation publique sur le Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), conformément à la directive européenne 2002/49/CE. Ce plan vise à informer la population sur l'exposition sonore et les actions prévues pour réduire cette pollution, un enjeu qui concerne environ 1 000 habitants "fortement gênés" par les nuisances selon les données officielles.

Néanmoins, la consultation publique a été jugée incomplète : seuls les éléments réglementaires et des données de trafic routier étaient inclus, sans détail sur la préservation des zones calmes, les objectifs de réduction du bruit, le bilan des actions passées ou le programme d'action pour les cinq prochaines années.

Le Conseil municipal a adopté le PPBE pour la période 2024–2029 lors de la séance de juin 2025. Ce plan vise à lister les actions à entreprendre pour améliorer les situations identifiées et préserver la qualité acoustique des zones sensibles.

- **Son adoption tardive, une concertation publique réalisée en catimini et son manque d'ambition témoignent d'un désintérêt municipal évident sur cette question du bruit.**

6.4. Gestion des zones perméables et risques d'inondations

Face au risque d'inondation lors des épisodes pluvieux, la désimpermeabilisation des sols est indispensable. Pourtant, la municipalité a déposé en juin 2025 une demande d'urbanisme pour créer un parking sur le plateau sportif du groupe scolaire Hippolyte Fabre.

- **Ce projet, qui prive les élèves d'un espace sportif, contribue à l'artificialisation des sols, à rebours des recommandations environnementales.**

6.5. Submersion marine et gestion du trait de côte

La commune de Fréjus est particulièrement exposée au risque de submersion marine, comme l'a souligné la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). Le plan local d'urbanisme (PLU) n'a pas suffisamment intégré cette problématique, notamment en ce qui concerne la gestion et la protection des espaces urbanisés en bord de mer.

Or, le risque de submersion marine est devenu réalité lorsqu'en décembre 2025, la plage dite « du Pacha » située à l'extrémité de la Base Nature a été emportée par les eaux

- **La décision de construire un parking souterrain de sept niveaux à proximité du littoral, sous la place de la République, accroît l'exposition au risque.**

Dans le même temps, la municipalité prévoit sur cette place l'édification d'un mur d'arrière-plage dans le cadre du réaménagement du bord de mer.

Si cette infrastructure vise à protéger contre les submersions, elle pourrait paradoxalement devenir une zone de rétention en cas d'événement exceptionnel, aggravant les conséquences au lieu de les prévenir.

6.6. Pavillon Bleu et attractivité touristique

Le label Pavillon Bleu, symbole d'une gestion environnementale exemplaire et d'un tourisme respectueux des écosystèmes, n'est attribué qu'au port de Fréjus, et non aux plages de la commune.

- **Ce manque de reconnaissance nuit à l'attractivité touristique et à la recherche d'excellence environnementale.**

À titre de comparaison, la commune voisine de Saint-Raphaël détient ce label pour plusieurs de ses plages, tandis que Fréjus brille par son absence sur ce plan.

6.7. Lutte contre la cabanisation de la vallée de l'Argens

La cabanisation consiste en l'implantation, sans autorisation, dans des zones agricoles ou naturelles de constructions ou d'installations diverses, à savoir, caravaning, constructions légères par des non-agriculteurs, déversement et enfouissement tels que des déchets de BTP ou de produits toxiques et nocifs pour les sols.

Ces installations et constructions s'étendent dans des zones souvent soumises à des risques importants tels que l'incendie, l'inondation ou des mouvements de terrain.

Le code de l'urbanisme prévoit diverses actions répressives pour lutter contre ce phénomène.

Mais la lutte contre la cabanisation nécessite une volonté de travailler en partenariat entre la préfecture, la justice et les mairies.

La commune de Fréjus étant particulièrement concernée par ce phénomène de cabanisation, le maire de Fréjus a, certes, affiché une volonté de lutter contre celle-ci en prenant un arrêté interruptif de travaux en décembre 2024 dans le secteur de la Gaudine et du chemin rural de la grande Carraire sur un terrain situé en zone rouge du Plan de Prévention des risques naturels d'inondation (PPRI).

Néanmoins, plusieurs mois après l'intervention de cet arrêté, le terrain était toujours en chantier et aucune mesure d'exécution de l'arrêté municipal n'était intervenue. (*Var Matin 6 juin 2025*).

- **Cet exemple démontre à nouveau la faible implication du maire dans un dossier pourtant essentiel pour les agriculteurs et les habitants.**

Chapitre 7

La situation dégradée préoccupante de l'Association Multisports et Loisirs de Fréjus (AMSLF) dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes

L'Association Multisports et Loisirs de Fréjus (AMSLF) compte aujourd'hui environ 5 000 adhérents et fait partie des 30 plus grands clubs omnisports de France. Sa gestion est vantée sans limite par le maire.

Pourtant, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) composée de magistrats professionnels indépendants spécialistes de comptabilité a conclu son rapport sur la gestion 2019-2023 en estimant que la situation de l'association **était dégradée et préoccupante.**

7.1. La CRC dénonce la démission forcée du président en octobre 2020 et une désignation *irrégulière* du nouveau bureau et de son président

Malgré la réélection le 18 septembre 2020 du président en fonction depuis 2014 Hervé de Serna, le maire est intervenu pour réclamer un changement de présidence de l'AMSLF en mettant fin à la mise à disposition de deux agents administratifs (la directrice générale et la responsable administrative et financière) et en suspendant le versement des subventions communales du mois de mai jusqu'à la fin du second semestre 2020.

Face aux risques que ce chantage faisait peser sur la continuité de l'association, Hervé de Serna a démissionné et le commissaire aux comptes a alors déclenché une procédure d'alerte.

La CRC a tiré les conclusions de ce coup de force en considérant que les conditions de l'élection de Fabien Sgarra, nouveau président, étaient irrégulières.

7.2. La CRC dénonce une gouvernance non conforme aux statuts et des avantages indus pour les dirigeants actuels

- La participation des milliers d'adhérents aux décisions importantes est quasiment inexistante du fait d'une structure fortement hiérarchisée, avec un bureau centralisé élu au sein du conseil.
- Bien que l'assemblée générale soit ouverte à tous les adhérents, seuls les membres du conseil d'administration et les délégués des sections (secrétaire, trésorier ou deux membres du bureau) peuvent voter. **La vie démocratique est ainsi réduite.**
- Des avantages exceptionnels ont été octroyés au président et au trésorier. Ainsi, sans aucune décision du conseil d'administration ni du bureau, deux véhicules leur sont mis à disposition nominativement à compter du 25 octobre 2021.

Les frais de carburant, de péage ainsi que le coût de l'assurance liés à ces véhicules, *utilisés également à des fins personnelles*, ont fait l'objet d'une prise en charge totale par l'association.

7.3. La non-production à la Chambre (CRC) du registre du personnel alors qu'il s'agit d'une obligation et le fait de ne pas tenir le registre à disposition des agents de l'inspection du travail ***est constitutif d'un délit d'entrave à l'exercice du contrôle de l'emploi des salariés.***

7.4. La CRC critique les déficits cumulés des résultats

Globalement positifs jusqu'à l'exercice clos en 2021 (c'est-à-dire avant le changement de direction), la Chambre constate que les résultats se sont fortement détériorés et présentent un déficit de 720 386 euros en 2022 et 327 365 euros en 2023.

Or, les subventions communales sont passées en moyenne de 1 Million d'euros avant le changement de gouvernance pour être fixées respectivement à 1 320 000 euros en 2022 et 1 310 000 euros en 2023. En 2024, cette subvention a été portée à la somme de 1 400 000 euros.

L'AMSLF reçoit ainsi chaque année une subvention municipale toujours plus forte, parmi celles versées aux associations locales, tout en cumulant un déficit important.

7.5. Un fort accroissement des subventions aux associations en 2025

Comme c'est l'usage dans toutes les villes, chaque année, la municipalité de Fréjus soutient financièrement les associations locales qui contribuent à la vie culturelle, sportive et artistique de la ville.

En 2024, le montant total des subventions accordées s'élevait à 4,250 millions d'euros.

Cette année 2025, le montant total des subventions accordées s'établit à 5,988 millions d'euros, soit une augmentation de 1,738 millions d'euros, soit près de 41% !

- **Malgré son endettement très important, la municipalité de David Rachline n'hésite pas à distribuer des aides financières conséquentes aux associations. L'approche de l'élection municipale en mars 2026 explique sans doute cette générosité payée par les contribuables Fréjusiens !**



Titre II

UN MANDAT MUNICIPAL MARQUE PAR L'IDEOLOGIE DU RASSEMBLEMENT NATIONAL

Chapitre 8

David Rachline, héritier de l'idéologie autoritaire et xénophobe du Front National

8.1. Le crime raciste de Puget sur Argens en mai 2025 n'a pas suscité des réactions fortes de la part des deux principaux dirigeants de l'agglomération

L'assassinat le 31 mai d'Hichem Miraoui, tunisien paisiblement installé à Puget où il travaillait comme coiffeur, a suscité stupeur et indignation dans la population. Pourtant, mis à part le maire de Puget sur Argens qui s'est comporté dignement, nos élus locaux ont tardé à réagir.

- David Rachline, maire de Fréjus, pourtant prompt à réagir lorsqu'un immigré est auteur de violences, a attendu le 3 juin pour réagir. Il s'est contenté de condamner un acte raciste et de présenter des condoléances pour la famille, sans évoquer la responsabilité de son parti dans le discours contre les immigrés qu'il professe à longueur d'ondes.
- Frédéric Masquelier, président de l'ECAA, habituellement si prompt à dénoncer les atteintes à l'ordre public à La Gabelle et à préconiser des mesures répressives fortes contre les jeunes qui cassent du matériel urbain, a réagi par un *silence assourdissant* lorsque le drame de Puget est survenu. La vie d'un citoyen musulman de l'agglomération tué dans un crime raciste est-elle moins importante que la dégradation de matériel urbain ?

8.2. Un hommage sulfureux à Jean Marie Le Pen

Le 16 janvier 2025, le Rassemblement National organisait un hommage public à l'homme politique Jean Marie Le Pen à l'église du Val de Grâce à Paris. Tout le ban et l'arrière-ban de l'extrême-droite étaient présents et le maire de Fréjus n'a pas manqué cette occasion pour montrer à nouveau sa filiation politique avec le patriarche antisémite, malgré toutes ses déclarations et celles de son parti visant à faire croire à une « normalisation » républicaine.

Dans la foulée de cet hommage particulier, le maire de Fréjus organisait lui-même son propre hommage à son père spirituel :

- par une messe dans la cathédrale de Fréjus le 16 janvier 2025,
- en rassemblant les militants locaux dans le local du parti à Fréjus le 17 janvier 2025.

Le Forum Républicain rappelle qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte et que la carrière politique de Jean Marie Le Pen est jalonnée de déclarations racistes, antisémites et négationnistes et que l'homme a été condamné plusieurs fois pour apologie de crime de guerre, contestation de crimes contre l'humanité, provocation à la haine, à la discrimination et à la violence raciale, injures publiques ou violences.

Personne n'a oublié :

- Ses déclarations sur « les chambres à gaz point de détail de la seconde guerre mondiale » renouvelées à plusieurs reprises malgré les condamnations par la justice pénale ;
- Ses déclarations sur l'occupation allemande « pas particulièrement inhumaine » malgré les déportations et les massacres comme celui d'Oradour sur Glane ;
- Les injures proférées à l'encontre de journalistes juifs, des homosexuels, des musulmans, des Roms ;
- Les calembours ou diffamations contre les hommes politiques (« Durafour crématoire »).

Quelques jours plus tôt, le maire de Fréjus avait fait un déplacement en décembre 2024 au camp d'extermination d'Auschwitz où périrent plus d'un million de juifs à travers les chambres à gaz du régime nazi. Il accompagnait des élèves de Fréjus et de l'agglomération pour que les jeunes prennent conscience de l'horreur commise par un régime nationaliste et raciste.

Moins d'un mois après ce déplacement, quel message reçoivent les jeunes de Fréjus avec l'hommage rendu en grande pompe par leur maire à un homme condamné par la justice pour provocation à la haine, à la discrimination, à la violence raciale, à l'antisémitisme et au négationnisme ?

8.3. Rachline n'a jamais oublié ses amitiés sombres

Le 8 octobre 2025, David Rachline a renoué avec ses amitiés sombres.

Il n'a pas hésité à se faire photographier en compagnie :

- de son ami de toujours Frédéric Chatillon ancien responsable du GUD (Groupe union défense, organisation étudiante d'extrême droite),
- de celle de Logan Djian autre ancien responsable de ce groupement étudiant violent, condamné pour violences et admirateur du III^{ème} Reich,
- de Farshad Forouzandeh, mis en examen pour abus de biens sociaux, recel de prise illégale d'intérêt, recel de détournement de biens publics, recel de favoritisme etc. dans une affaire de marchés publics à Cogolin.

Frédéric Chatillon s'est illustré à plusieurs reprises dans le passé proche pour ses convictions radicales. Il a cru bon par exemple de rencontrer l'ex-nazi belge notoire Léon Degrelle réfugié en Espagne et de s'engager dans la protection du négationniste des chambres à gaz, Faurisson.

Quant à Logan Djian, condamné à plusieurs reprises pour violences, il a cru nécessaire de se faire tatouer l'emblème de la sinistre division SS Charlemagne sur le corps.

Des amis antisémites assumés !

- En tant que dirigeant de la société de communication Riwal, société prestataire de services impliquée dans le soutien des campagnes électorales du Front National, Frédéric Chatillon a été condamné définitivement en 2024 à deux ans et demi de prison avec sursis et 250 000 euros d'amende pour escroquerie aux dépens de l'Etat, abus de biens sociaux, abus de confiance, recel et blanchiment dans l'affaire des kits de campagne du Rassemblement National. Cette affaire est née à l'occasion de la campagne des élections législatives de 2012.

Au Parlement européen, des contrats généreux lient le RN aux deux entreprises *Unanime* et *e-Politic* dans lesquelles Frédéric Chatillon et Axel Lousteau, un autre ami, ont des intérêts importants. Ces entreprises ont obtenu de nombreux contrats de prestations de service de la part du groupe *Identité et Démocratie* dans lequel siègent les parlementaires européens du Rassemblement National.

En mai 2023, une manifestation néofasciste organisée par son ami Axel Loustaud se déroule dans les rues de Paris. Frédéric Chatillon, salue ce défilé de l'extrême droite radicale.

Dans le cadre de sa politique dite « de dédramatisation », cet événement conduit Marine Le Pen à rompre officiellement avec Frédéric Chatillon et ses anciens amis du GUD devenus des « pestiférés ».

Pour autant, la photo qui a circulé sur les réseaux sociaux montre que David Rachline ne se plie pas aux consignes de son parti et poursuit des relations avec cette frange de l'extrême-droite radicale.

- **David Rachline affiche ainsi une proximité étroite avec Frédéric Chatillon et ses compagnons antisémites sombres de l'extrême-droite.**

8.4. Un refus du droit d'asile

En novembre 2022, la France a accueilli à Toulon « l'Océan Viking », le bateau de secours en mer de l'association SOS Méditerranée.

Les passagers ont risqué leur vie en Méditerranée, en fuyant la Libye où ils sont tués, torturés, les femmes et même les fillettes y sont violées et servent d'esclaves sexuelles.

Parmi eux 44 mineurs isolés **sans famille, âgés de 10 à 15 ans.**

En France les enfants, mineurs isolés, sont, conformément à la loi, pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui existe dans chaque département, quelle que soit leur nationalité.

C'est l'honneur du département du Var d'avoir répondu positivement à la demande de l'Etat.

- **Pourtant, David Rachline a dénoncé violemment cette prise en charge en prenant un arrêté municipal suivi d'un communiqué pour faire croire aux Fréjusiens qu'un grave danger les menaçait !**

Il a décidé de multiplier les forces de police contre des migrants qui, selon lui, seront inévitablement cause de troubles à l'ordre public à Fréjus.

En agissant de la sorte, le maire de Fréjus a voulu actionner le vieux réflexe xénophobe de l'extrême-droite pour renforcer le sentiment de peur des migrants qu'il attise avec son parti le Rassemblement National.

➤ **Pourtant, à Fréjus, aucun trouble à l'ordre public n'a été signalé du fait de migrants venant de l'Océan Viking !**

Plutôt que de respecter les engagements internationaux de la France sur des questions aussi essentielles que la protection des enfants, c'est l'image d'un parti xénophobe, sectaire et peu soucieux des engagements de la France que David Rachline donne aux citoyens de Fréjus.

8.5 David Rachline reste silencieux quand la victime des actes criminels est un maire qui accueille des demandeurs d'asile.

Pendant plusieurs mois, le maire de Saint-Brévin les Pins a fait l'objet d'un harcèlement incessant de la part de nervis de l'extrême-droite qui font campagne pour dénoncer l'installation d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile dans la commune.

Néanmoins, un degré supplémentaire a été franchi lorsque, le 22 mars 2023, les deux véhicules et la maison du maire ont fait l'objet de dégradations volontaires par incendie criminel : c'est l'intégrité physique du maire et de sa famille qui a été mise en cause ! Le maire agressé a fini par démissionner le 9 mai 2023.

Il est intolérable qu'un élu de la République et sa famille soient menacés de mort et qu'un maire soit contraint de renoncer à son mandat alors qu'il bénéficiait du soutien de ses administrés.

L'absence de solidarité de David Rachline dans cette affaire grave est en conformité avec la position des élus du Rassemblement National qui ont refusé de se lever à l'Assemblée Nationale pour manifester leur solidarité avec le maire de Saint-Brévin.

Chapitre 9

David Rachline méprise l'Etat de droit (1) et les libertés

9.1. David Rachline conteste les décisions de justice sur son compte Facebook

Comme toutes les démocraties, notre République est fondée sur l'Etat de droit qui protège nos libertés. Cet Etat de droit implique, en particulier, le respect des décisions de justice par les responsables politiques au nom de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire).

Or, que fait David Rachline pourtant maire d'une ville importante et cadre d'un parti doté d'un groupe nombreux à l'Assemblée Nationale ? Il critique l'institution judiciaire et dénigre les décisions de justice lorsqu'elles ne vont pas dans le sens qu'il souhaiterait.

C'est ainsi :

- Qu'il a violemment critiqué la décision du Tribunal Administratif de Toulon qui a suspendu les effets de son arrêté du 1er août 2023 interdisant aux femmes le port du burkini pour la baignade. Cette décision du Tribunal de Toulon était pourtant conforme à la jurisprudence du Conseil d'Etat qui protège la liberté personnelle.
- Qu'il a critiqué la suspension par le Conseil d'Etat du décret du gouvernement qui avait dissous le collectif d'associations nommé « Les soulèvements de la Terre ». Il s'est même autorisé à qualifier cette décision de justice comme une « mansuétude à l'égard de l'extrême gauche ».
- Qu'en réaction à la pose du bracelet électronique de Nicolas Sarkozy suite à la condamnation pénale de l'ancien président pour avoir noué un pacte de corruption avec des tiers dans l'affaire des écoutes, David Rachline a dénoncé « une décision humiliante de juges rouges qui traitent l'ancien Président comme un délinquant ordinaire ».

Dans cette affaire, l'ancien président a été condamné à trois ans d'emprisonnement dont un an ferme et trois ans d'inéligibilité.

(1) L'Etat de Droit garantit que les autorités publiques agissent dans les limites fixées par la loi, conformément aux valeurs de la démocratie et aux droits fondamentaux fixés par la Déclaration des droits de l'Homme, sous le contrôle de juridictions indépendantes.

- Les violentes critiques de la justice émises par David Rachline rejoignent celles proclamées régulièrement par Marine Le Pen et les dirigeants du Rassemblement National.
- Ces critiques révèlent le caractère autoritaire et antidémocratique de ce parti qui refuse les principes républicains d'égalité des citoyens devant la loi et d'indépendance de la justice.



JUSTICE MÉPRISÉE = DÉMOCRATIE BAFOUÉE !

9.2. David Rachline contre la liberté de la presse

9.2.1. Un exemple de censure de la presse nationale à Fréjus

En janvier 2023, l'hebdomadaire *L'Express* a publié un article qui dénonce « le système David Rachline à Fréjus » et ses relations avec quelques faiseurs de rois locaux.

- les exemplaires du journal mis en vente à Fréjus ont curieusement disparu des kiosques de la ville.

Fréjus, présentée comme la vitrine d'une gestion soi-disant exemplaire par le Rassemblement

National depuis neuf années, est, de fait, soumise par la volonté de son maire à une censure de la presse non complaisante.

David Rachline tente ainsi, d'une manière peu recommandable pour un élu de la République, de cacher à ses concitoyens les critiques que sa gestion municipale suscite, suite aux enquêtes réalisées par la presse nationale.

Cette affaire fait apparaître, une fois de plus, que le respect de la liberté de la presse n'est pas dans les traditions de l'extrême-droite.

9.2.2. Le maire de Fréjus veut contrôler la liberté du quotidien *Var Matin*.

En 2016, David Rachline avait ostracisé *Var Matin* et *FR3* dans le cadre de la promotion de la « Surf Académie ». Il avait interdit certains journalistes à l'occasion d'évènements locaux.

En février 2021, le maire de Fréjus prétend à nouveau refuser à *Var Matin* tout regard critique, devant la gestion frontiste de la ville de Fréjus :

- Il met en place sur le site officiel de la ville de Fréjus et reproduit sur son compte Facebook, un « compteur » censé calculer le nombre d'articles du journal dénigrant, selon lui, l'action de la municipalité et de son maire par des propos soi-disant « mensongers, voire outrageants ».
- Il annonce aussi que les supports d'information municipaux (site internet, magazine, newsletter) sont « les seuls moyens fiables pour obtenir une information sur l'actualité locale. ».

David Rachline prétend ainsi qu'il existe une vérité officielle seule digne de confiance. Il donne un exemple édifiant de sa conception autoritaire du métier journalistique.

Quels sont les faits principaux qui ont provoqué la colère du maire ?

- *Var Matin* a rapporté les différentes étapes qui ont marqué l'éviction du Président de la plus importante association sportive de Fréjus (l'AMSLF), sous la pression et le chantage aux subventions exercé par la municipalité.
- *Var Matin* a également rapporté la situation des écoles de Fréjus depuis la rentrée scolaire (malfaçons du Pôle Enfance, chauffages déficients dans d'autres écoles, manque de matériel d'hygiène pour les enfants en pleine période de crise sanitaire).
- Le journal s'est aussi fait l'écho de la décision de lancer une étude pour l'installation d'un campus universitaire sur la Base Nature. De toute évidence, avec ce projet c'est l'abandon des projets de construction d'un hôtel, d'un aquarium et d'un espace festif qui était été annoncé... par le président de l'ECAA !
- Enfin, *Var Matin* a informé ses lecteurs que le conseil municipal avait attribué au maire une enveloppe de 800 euros par mois pour ses frais de représentation en pleine crise sanitaire.

A chacune de ces occasions, *Var Matin* a joué non seulement son rôle d'information des lecteurs, mais aussi de commentateur indépendant, tout en donnant la parole aux acteurs du terrain sans pour autant limiter cette parole aux élus du conseil municipal, comme tout organe de presse est libre de le faire.



9.3. Un maire qui bafoue la liberté d'association

La liberté d'association fait partie des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de notre Constitution.

Pourtant David Rachline, à peine réélu comme premier magistrat de la commune, c'est à dire comme gardien de la loi républicaine localement, multiplie les gestes qui tendent à brimer cette liberté.

9.3.1 Bien qu'étant la plus vieille association de défense de Fréjus, le Comité de Défense des Intérêts de Fréjus Plage (CDIGFP) était déjà menacé d'expulsion de son local de la place de la République au cours du premier mandat du maire.

Devant la résistance rencontrée par les responsables de l'association, David Rachline a multiplié les initiatives en saisissant le Tribunal Judiciaire pour expulser l'association de son local.

L'affaire est en cours devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Ces initiatives cachent mal une volonté d'empêcher le Comité de Défense des Intérêts de Fréjus-Plage d'exercer son activité sociale et de mobiliser les habitants du quartier contre les projets d'urbanisme du maire qui dénaturent l'environnement et le bien vivre du quartier.

9.3.2 En 2020, l'Association Multi-Sports et Loisirs de Fréjus (AMSLF) à son tour a subi les assauts liberticides de David Rachline, dénoncés par la Chambre Régionale des Comptes (cf. chapitre 7).

- **Le Forum Républicain dénonce une grave ingérence de David Rachline et son équipe dans la libre administration des associations et sa volonté de mettre au pas les associations locales qui le contestent !**

ELECTION MUNICIPALE DES 15 ET 22 MARS 2026

- Vous souhaitez une équipe municipale à l'écoute, qui prenne en compte les aspirations des Fréjusiens,
- Vous voulez un développement de la démocratie participative afin de donner votre avis sur les choix les plus importants qui concernent tous les Fréjusiens,
- Vous voulez un vrai désendettement de Fréjus qui ouvre la voie à des projets ambitieux pour la ville,

Les 15 et 22 mars 2026, vous avez l'occasion d'exprimer vos choix pour battre la municipalité RN sortante en participant au scrutin pour l'élection d'une nouvelle équipe municipale.

À cet effet, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 6 février prochain !

Vous pouvez vous inscrire :

- ***sur place, en mairie en présentant une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété (Cerfa n°12669);***
- ***par internet sur service-public.gouv.fr Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (muni de la version numérisée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile)***
- ***en adressant un courrier à la mairie de votre commune avec la photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété (Cerfa n°12669).***



« Si vous ne voulez pas vous occuper de la politique, elle s'occupera de vous ! »

Forum Républicain Fréjus Association Loi 1901

*Siège social : Résidence les Jardins de l'Argentière, Bât. Le Pline, 745 rue du Capitaine BLAZY, 83600 FREJUS
www.forum-republicain-frejus.fr ; mail : forum.republicain@gmail.com ; Facebook : forum républicain ; Instagram : forumrepublicain2025*